

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE DE PERIERS SUR LE DAN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 25 AOUT 2015

Date de convocation
13/08/2015
Date d'affichage
13/08/2015

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq août à 19 heures,
le conseil municipal de cette commune régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence.

Présents : M. PICARD Raymond, Maire.

M. LETELLIER Francis, M. RIVOIRE Lionel, Mme NEUTRE Christiane, adjoints,

Messieurs : M. LE CARPENTIER, Jacques BRUNEL Alain, MANTELET Michel, M. CAGNIARD Fabien, LETELLIER Fabrice, M. RUFFEL Rudy.

Mesdames : LEGRAND Karine, ZAJEWSZKI Jocelyne.

Excusés : M. BERT Jean, Mme MABIRE Rachel, Mme SICOT/MOZES Valérie.

Secrétaire de séance M. RIVOIRE Lionel.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 13

Pouvoir de M. BERT Jean à Mme NEUTRE Christiane.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 23 JUIN 2015.

OBJET : TRANSFERT DES CHARGES DU PERSONNEL, DU LOYER DU CONSERVATOIRE NAUTIQUE CAEN NORMANDIE ET DES DEPENSES LIEES AUX COLLOQUES « RECHERCHE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR » DE LA VILLE DE CAEN A CAEN LA MER.

Monsieur le Maire informe le conseil que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du mercredi 24 juin 2015, a décidé du montant des charges nettes transférées pour la ville de Caen, suite au transfert des charges du personnel, du loyer du Conservatoire Nautique Caen Normandie et des dépenses liées aux colloques « recherche, enseignement supérieur ».

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, Caen la mer nous a notifié la décision de la CLECT et demande à chaque commune l'approbation de son conseil municipal.

Après cet exposé :

Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable au transfert des charges de la ville de Caen en ce qui concerne les charges du personnel, du loyer du Conservatoire Nautique Caen Normandie et des dépenses liées aux colloques « recherche, enseignement supérieur ».

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise principal en raison d'un avancement de grade,

Le Maire propose à l'assemblée,

↳ **La création d'un emploi d'agent de maîtrise principal**, permanent à temps complet à raison de 35 Heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 25 août 2015,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Agent de maîtrise,

Grade : Agent de maîtrise principal :

- ancien effectif : zéro
- nouvel effectif : Un

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Objet : DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 «FETES ET CEREMONIES»

Vu l'article D.1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Considérant la demande faite par Monsieur le comptable du Trésor,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par leur conseil, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 «fêtes et cérémonies», conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose que soient prises en charge, au compte 6232, les dépenses suivantes :

- 1) D'une façon générale, l'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, manifestations culturelles/touristiques tels que sapins de Noël, cadeaux ou jouets... et les diverses prestations et cocktails servis lors de réceptions officielles et inaugurations,
- 2) Les fleurs, bouquets, gerbes, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors de mariages, décès, naissances, départs (notamment en retraite), récompense sportives culturelles... ou lors de réceptions officielles,

- 3) Le règlement de factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- 4) Les frais de restauration des élus ou employés communaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènements ponctuels,
- 5) Les dépenses liées à l'achat de denrée et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations.

L'assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur cette proposition de délibération relative à la nature des dépenses imputables au compte 6232 «Fêtes et cérémonies».

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, l'affectation des dépenses suscitées au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget.

PREPARATION DU BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose d'insérer quatre encarts publicitaires dans le bulletin municipal ce qui permettrait de réduire le coût du bulletin. Pour une première fois Monsieur le Maire propose de contacter des artisans, commerçants, services de Périers sur le Dan.

Objet : BULLETIN MUNICIPAL : TARIFS PUBLICITE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ouvrir le bulletin municipal à la publicité afin de financer en partie l'édition de celui-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants pour la publicité insérée dans le bulletin municipal :

- 1/3 page : 100 €
- 1/4 page : 80 €
- 1/8 page : 60 €

OBJET : SDEC ENERGIE : RENOVATION DE DEUX POSTES DE TRANSFORMATION

Lors d'une rencontre avec le SDEC en mai dernier, le conseil municipal avait émis le souhait de réaliser une fresque sur les deux postes de transformation rue de l'église.

Monsieur le Maire informe le conseil que le bureau syndical du SDEC ENERGIE a délibéré favorablement pour inscrire au titre du programme 2015 la rénovation du poste de transformation « mairie » situé rue de l'église.

Les aides financières apportées par le SDEC ENERGIE sur cette action pour l'année 2015 sont de 100%, plafonnées toutefois à 3 000 € par poste.

Celui du « Bourg » rue de l'Eglise sera proposé en priorité sur le programme de 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la rénovation des deux postes de transformation rue de l'Eglise.

OBJET : ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire rappelle que la Fondation du patrimoine a pour vocation d'être au côté des particuliers, associations et collectivités pour conseiller et soutenir les projets de restauration et de valorisation du patrimoine qu'il soit immobilier, mobilier ou naturel.

La Fondation du patrimoine a soutenu la commune dans son projet de rénovation de l'église en 2013.

Monsieur le Maire propose l'adhésion de la commune à la fondation du patrimoine.

Le coût de l'adhésion est de 50 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion à la Fondation du patrimoine, délégation régionale de Basse-Normandie.

FÊTES DE LA ST OUEN

Monsieur le Maire présente le programme de la fête de la St Ouen.

Plusieurs personnalités seront présentes dimanche. Monsieur le Maire informe le conseil du départ du Père DESPRAIRIE, prêtre de la paroisse. Dimanche sera sa dernière messe.

Le Maire, le conseil municipal et le comité des fêtes invitent les habitants à participer aux différentes manifestations de la fête patronale SAINT-OUEN :

Samedi 29 août 2015

Course cycliste organisée par l'Etoile Sportive Caennaise

🕒 **14 h 30** ✧ Départ : Haute Rue

🕒 **18 h 00** ✧ Arrivée : Même endroit

Dimanche 30 août 2015

🕒 **10 h 30** ✧ Messe à l'église de Périers sur le Dan avec distribution du pain bénit offert par la famille LE PRINCE

🕒 **11 h 45** ✧ Vin d'honneur à la mairie de Périers sur le Dan offert par la municipalité

◆ Remise de la médaille de vermeil à Monsieur Jacques LE CARPENTIER

◆ Accueil des nouveaux habitants par la municipalité et le comité des fêtes

POINTS D'ACTUALITES

PLU : Suite à l'avis de publicité concernant le marché de services en vue de la révision conjointe de 2 Plans d'Occupation des Sols (POS) dans la forme de 2 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) pour les communes de Saint-Aubin-d'Arquenay et Périers-sur-le-Dan, 7 candidatures ont été reçues.

Lors de la première étape, appel à candidature : sélection parmi les candidatures reçues d'au moins deux candidats admis à participer à l'étape suivante. Suite à l'ouverture des plis qui a lieu le 7 août 2015, 3 candidatures ont été sélectionnées.

La deuxième étape concerne l'analyse des offres et audition, sélection par le maître d'ouvrage de l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue pour le marché. La commission d'ouverture des plis se déroulera le 9 octobre 2015 à la mairie de Saint-Aubin-d'Arquenay.

PARC EOLIEN :

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique sur le passage des réseaux de transport d'électricité pour le raccordement du parc éolien au large de Courseulles-sur-Mer au poste électrique sur la commune de Ranville est en cours. L'enquête durera du lundi 10 août 2015 au samedi 10 octobre 2015. Le dossier est consultable en mairie.

SDEC ENERGIE :

Suite à la visite d'entretien de l'éclairage public, le SDEC propose le renouvellement du foyer 02.029 rue de l'Eglise. Le montant du devis s'élève à 884.00€ TTC, la participation communale à 552.50€ TTC. Monsieur le Maire reprendra contact avec le SDEC.

RUE DE PLUMETOT : ALLEE PIETONNE.

Pas de nouvelle du conseil général sur le projet d'allée piétonne. Une relance pour le début des travaux va être faite.

CAEN LA MER

Une enquête de Caen la mer sur le transfert de voirie de la commune a été réalisée au mois de juillet par M. Picard.

PLAN DE CIRCULATION

Circulation/stationnement : L'étude se poursuit.

SITE INTERNET MAIRIE

M. MANTELET et M. RUFFEL commentent l'avancée de leurs travaux.

Prochaine réunion mardi 15 septembre à 19 heures.